

Passeport Biométrique

Carte Nationale d'Identité Electronique

Préparer mon rendez-vous :

Je n'oublie pas de prendre rendez-vous auprès de la Mairie au 04 94 50 41 00.

Je connais les dates et lieux de naissance de mes parents, **c'est obligatoire**.

J'arrive à l'heure à mon rendez-vous avec un **dossier complet**, avec les **originaux et copies** des pièces demandées, sinon ma demande ne pourra être enregistrée.

Les services instructeurs se réservent le droit de demander d'autres documents.

Pré-demande en ligne	Je me connecte sur ants.gouv.fr pour remplir le formulaire de pré-demande dématérialisée de passeport et/ou carte d'identité. Je l'imprime. Ce document est valable 6 mois, je peux donc le remplir à l'avance. Je ne remplis pas ce document à la main, cela ne fonctionne pas.		
Photo d'identité	2 photographies d'identité récentes (moins de 6 mois) jamais utilisées. Je ne les découpe pas, j'apporte la planche photos et je n'essaie pas de faire passer une ancienne photo car ma demande risque d'être rejetée.		
Justificatif de domicile (Original + Copie)	1 justificatif de domicile de moins d'1 an, à mon nom et à la bonne adresse. Je fournis une facture d'énergie , ou téléphone fixe /portable/ box , ou un relevé d'imposition ou une quittance de loyer hors particulier , ou une attestation multirisque habitation . Si je suis hébergé : 1 attestation d'hébergement : si je suis majeur et que je vis chez mes parents ou chez des amis (Attention : elle doit préciser le nom de l'hébergé) + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an.		
Timbres fiscaux	<table border="1"><tr><td>Pour un passeport : - Majeur 86€ - Mineur de + de 15 ans 42€ - Mineur de - de 15 ans 17€</td><td>Pour une carte nationale d'identité : - En cas de 1^{er} demande ou de renouvellement (si vous présentez le précédent titre au dépôt de la demande et si vous le restituez lors du retrait du nouveau titre) Gratuit - En cas de perte ou de vol du précédent titre si vous ne pouvez pas le présenter 25€</td></tr></table>	Pour un passeport : - Majeur 86€ - Mineur de + de 15 ans 42€ - Mineur de - de 15 ans 17€	Pour une carte nationale d'identité : - En cas de 1 ^{er} demande ou de renouvellement (si vous présentez le précédent titre au dépôt de la demande et si vous le restituez lors du retrait du nouveau titre) Gratuit - En cas de perte ou de vol du précédent titre si vous ne pouvez pas le présenter 25€
Pour un passeport : - Majeur 86€ - Mineur de + de 15 ans 42€ - Mineur de - de 15 ans 17€	Pour une carte nationale d'identité : - En cas de 1 ^{er} demande ou de renouvellement (si vous présentez le précédent titre au dépôt de la demande et si vous le restituez lors du retrait du nouveau titre) Gratuit - En cas de perte ou de vol du précédent titre si vous ne pouvez pas le présenter 25€		
Titres à présenter (Original + Copie)	J'apporte obligatoirement en plus de tous les documents ci-dessus mon ancien passeport, et/ou mon ancienne carte d'identité (original et photocopie) , si mon titre est périmé depuis + 5 ans : je fournis 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC → je vérifie sur : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation . Si vous êtes titulaire d'un passeport et d'une carte d'identité, il est conseillé de présenter les 2 documents à l'appui de votre demande en original et photocopie . Dans certains cas, cela peut faciliter la délivrance du titre sollicité.		
Pour les mineurs	Pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale (original et photocopie).		

Renouvellement pour Perte ou Vol

- Déclaration de perte : je la télécharge et la remplis sur <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011>
- Déclaration de vol : je vais à la gendarmerie ou au commissariat et je fournis la déclaration (**original et photocopie**).
- Timbres fiscaux (pour la carte d'identité) : 25 € à acheter **en ligne** sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), ou au **bureau de tabac**.

Cas Particuliers

POUR LES MAJEURS :

- NOM D'USAGE (des 2 parents, époux, veuvage) ou CHANGEMENT D'ETAT CIVIL** : je fournis la copie intégrale de l'acte correspondant datée de moins de 3 mois.
- NOM D'USAGE DE L'EX-CONJOINT EN CAS DE DIVORCE** : je fournis le jugement qui l'autorise (original + photocopie).
- MAJEUR PROTÉGÉ** : je fournis le jugement de protection + présence du tuteur avec sa pièce d'identité. (**Originaux+ photocopies**).

POUR LES MINEURS :

- EN CAS DE JUGEMENT (original + photocopie)** : je fournis l'intégralité de la décision du juge aux affaires familiales **et /ou** une convention signée des parents homologués par le juge aux affaires familiales.

En cas de **résidence alternée**, je fournis les pièces d'identité des deux parents ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'1 an à leur nom, prénom et adresse respective.

- MENTION DE NOM D'USAGE** : je me rapproche des agents du service.

Qui doit être présent ?

CONSIGNES POUR LES MINEURS :

- **AU DEPÔT** : je dois amener mon enfant mineur pour enregistrer la demande de passeport ou de carte d'identité.
- **AU RETRAIT** : je dois emmener mon enfant mineur pour le retrait de son passeport ou de sa carte d'identité, s'il a 12 ans ou plus. S'il a moins de 12 ans, je peux le retirer sans lui.

CONSIGNES POUR LES MAJEURS :

- **AU DEPÔT ET AU RETRAIT** : Je suis présent, je ne peux pas me faire remplacer.

Contacts et Horaires d'ouverture

Le retrait des titres d'identité sécurisés s'effectue sans rendez-vous à l'Hôtel de ville.

Mairie de Montauroux – Hôtel de Ville
Place du Clos
83440 MONTAUROUX
mairie@ville-montauroux.fr
Tél. : 04.94.50.41.00

Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00